

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80.005
Objet

LOCATION DE LA
VILLA " L'ETOILE "

(M. DUBUC Francis)

DATE DE CONVOCATION

14 Janvier 1980

DATE D'AFFICHAGE

14 Janvier 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le dix huit janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS

Etaient présents : MM. LIS - FABER - Melle FOUCHE - MM. LACHAUD -
BUJARD - BOUCHET - PAPEAU - COLLE - TETARD - NAULIN - BOISARD -
GUICHAOUA - BOULAN - BROTREAU - BERLAND - DUFEIL - PELLETIER -
CABAL - TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. POUMAILLOUX par M. LIS, M. BOUTET par M.
FABER, Me DUFOUR par M. BOUCHET, Mme TACQUET par M. BUIJARD, M.
MAURELLET par M. BOISARD, M. MONTRON par Melle FOUCHE.

Absents : MM. POUGET - VIAUD.

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

*Par délibération en date du 16 Novembre 1979, le Conseil
Municipal a révisé le loyer de la Villa L'ETOILE en le portant
de 303 FR à 335 FR, à compter du 1er Janvier 1980*

*Le locataire de la Villa L'ETOILE, en l'occurrence
Monsieur Martial COICAU, a été remplacé par M. Francis DUBUC,
à compter du 1er avril 1979 .*

*En conséquence, il convient de modifier la délibération
du 16 Novembre 1979, en mentionnant M. DUBUC au lieu de
M. COICAU .*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

./...

DECIDE :

- de modifier sa délibération du 16 novembre 1979 comme suit :

" au lieu de Villa " L'ETOILE "
M. COICAU Martial

335 FR (TROIS CENT TRENTE CINQ FR)
par mois

METTRE :

Villa " L'ETOILE "
M. François DUBUC

335 FR (TROIS CENT TRENTE CINQ FR)
par mois

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,

LE MAIRE,



Pierre LIS
Pierre LIS

